

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2023

à 20 H 30

Conseil Municipal :

La réunion a lieu à la salle du conseil de la mairie.

Présents : Tous les conseillers

Convocation par mail en date du 10 février 2023

Mme Isabelle BOUCKSOM est nommée secrétaire de séance.

Avant d'énumérer l'ordre du jour, M. le Maire rappelle que, suite à la démission de M. Didier RYSSSEN, M. Franck COPITET serait appelé à rejoindre le conseil municipal. Cependant, la réponse de M. le Sous-Préfet n'ayant été reçue que le 14 février 2023, le délai était trop court pour mettre à l'ordre du jour de cette réunion le vote d'un adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire et toutes les délibérations en relation avec ce sujet. C'est pourquoi M. le Maire propose de refaire une réunion le vendredi 24 février à 20h30 ayant pour thème principal l'élection d'un nouvel adjoint.

M. le Maire revient à l'ordre du jour et énumère les délibérations à prendre et les questions diverses à voir :

Délibérations :

- Demandes de subventions pour la rénovation des 2 terrains de foot (estimatif des coûts à réajuster) sur chaque délibération
- Autorisation N°2 de mandatement des dépenses avant vote du budget 2023 (paiements de factures d'investissement) - paiement élagueuse, ...

Questions diverses : Programme inauguration 8 avril 2023, point sur le recensement population, lettre anonyme, point sur les acquisitions de terrains et vente par la commune, contrat Sonia (agent administratif - bibliothèque, aide informatique, mise en page VAB, ...), commission église

Point sur la bibliothèque par Mme Nataly MATHE

Délibération N°11 - Procès-Verbal valant compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 janvier 2023 - validation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- de valider le procès-verbal valant compte-rendu de la séance du Municipal du 20 janvier 2023.

Délibération N°12 - Autorisation N°2 de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget Primitif 2023

➤ 1 facture de la Société ROCHA (agence de Reims) de 763.78 euros TTC pour une élagueuse ECHO PPT236 ES et sa chaîne.

➤ 1 facture de LEROY MERLIN (la Neuville) de 49.90 euros TTC pour un diable rigide acier 200 kg.

Il indique que le montant total des dépenses réelles d'investissement du budget de l'exercice précédent (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 250 629.56 euros. Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour le présent exercice, serait donc 62 657.39 euros (25 % du montant précité).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à engager liquider et mandater les dépenses urgentes indiquées ci-dessus, pour un montant total de 813.68 euros TTC. (Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif, lors de son adoption).

M. le Maire explique que l'élagueuse a déjà été utilisée par nos agents communaux pour nettoyer le parc. Plusieurs conseillers ont vu le travail des agents et confirment que le parc est nettement plus beau avec les arbres taillés. Les élus approuvent tous l'acquisition de cette élagueuse.

M. le Maire explique que les cinq prochaines délibérations concernent tout le programme de réhabilitation et d'acquisitions de nouveaux équipements des terrains de football. Il a été nécessaire de revoir les demandes de subvention car quelques modifications ont été apportées : ajout de la mise aux normes du tableau électrique de l'éclairage public, ajout de l'acquisition de six bancs pour les spectateurs, et ajout du traitement et du ré-engazonnement d'un des terrains car, lors du dernier conseil, un seul terrain avait été comptabilisé au lieu des deux terrains.

Délibération N°13 - Demande de subvention auprès du Département concernant la réhabilitation complète des terrains de football communaux et de leurs équipements pour mise aux normes et sécurisation

Délibération N°14 - Demande de subvention DETR 2023 concernant la réhabilitation complète des terrains de football communaux et de leurs équipements pour mise aux normes et sécurisation

Délibération N°15 - Demande de subvention auprès de la Région Grand Est concernant la réhabilitation complète des terrains de football communaux et de leurs équipements pour mise aux normes et sécurisation

Délibération N°16 - Demande de subvention auprès de l'ANS (Agence Nationale du Sport) concernant la réhabilitation complète des terrains de football communaux et de leurs équipements pour mise aux normes et sécurisation

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de clore cette année le chapitre aménagements sportifs de la zone le Gros Buisson débuté en 2019 en réhabilitant et équipant les terrains de football communaux pour leur mise aux normes et leur sécurisation.

Ainsi, il suggère de remplacer et agrandir la main courante qui est dangereuse, de mettre un éclairage sur le futur terrain d'entraînement et mettre aux normes le tableau électrique, de créer deux abris joueurs et un touche arbitres, d'acquérir deux buts, deux filets pare-ballons avec les mâts, six bancs et de traiter et réengazonner les terrains qui ne sont plus praticables.

Le coût total des dépenses subventionnables est de 72 090.80 euros HT.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée auprès du Département, par les fonds libres et toutes autres subventions, aides ou participations financières telles que DETR 2023, subvention de la Région, de l'ANS et auprès du Fonds d'aide au football amateur de la Fédération Française de football.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **adopte** le projet de la commune concernant la réhabilitation et l'installation de nouveaux équipements des terrains de football communaux,
- **décide** la réalisation de ces travaux pour 2023,
- **approuve** le financement présenté par le Maire,
- **demande** l'inscription du dossier auprès du programme 2023,
- **demande** l'inscription du dossier pour une subvention DETR 2023, auprès du Département, auprès de la Région Grand Est, auprès du Fonds d'aide au football amateur de la Fédération Française de football et auprès de l'ANS.

Ces délibérations annulent et remplacent les délibérations N°3, 4, 5 et 6 en date du 20 janvier 2023.

Délibération N°17 - Demandes de subvention auprès de la Fédération Française de football concernant le remplacement et l'agrandissement de la main courante, l'éclairage du futur terrain d'entraînement (2ème terrain) et la mise aux normes du tableau électrique, l'installation de deux abris joueurs et un abri touche arbitres, l'acquisition de deux buts, deux filets pare-ballons et des mâts, six bancs et le traitement des terrains et leur réengazonnement

La Fédération Française de football peut subventionner ces aménagements par le Fonds d'aide au football amateur.

Le coût de la régénération et du traitement des terrains a été estimé à 28 280.00 euros HT.

Le coût du remplacement de la main courante a été estimé à 15 930.00 euros HT.

Le coût de l'éclairage du terrain d'entraînement et la mise aux normes du tableau électrique a été estimé à 6 648.80 euros HT.

Le coût de l'installation de deux abris joueurs et un abri touche arbitres a été estimé à 6 500.00 euros HT.

Le coût du matériel (deux buts, deux filets pare-ballons avec les mâts et six bancs) a été estimé respectivement à 4 130.00, 8 250.00 et 2 352.00 euros HT.

Le financement sera assuré par des subventions escomptées auprès de la Fédération Française de football (chaque partie de ce programme fera l'objet d'une demande spécifique de subvention auprès de la FFF) et toutes autres subventions, aides ou participations financières telles que DETR 2023, subvention du Département, de l'ANS et subvention de la Région Grand Est.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **adopte** le projet de la commune concernant le remplacement et l'agrandissement de la main courante, l'éclairage du futur terrain d'entraînement et la mise aux normes du tableau électrique, l'installation de deux abris joueurs et un abri touche arbitres, l'acquisition de deux buts, deux filets pare-balls avec les mâts, six bancs et le traitement des terrains et leur réengazonnement,
- **décide** la réalisation de ces travaux pour 2023,
- **approuve** le financement présenté par le Maire,
- **demande** l'inscription des dossiers auprès du programme 2023 de la Fédération Française de football,
- **demande** l'inscription du dossier pour la DETR 2023, auprès du Département, auprès de la Région Grand Est, de l'ANS.

Questions diverses et informations municipales

Travaux dans la zone sportive du Gros Buisson

M. le Maire indique aux conseillers que tous les jeux ont été posés. Il y a beaucoup d'enfants sur ces jeux et ils semblent être très contents.

L'entreprise Richard a fait un devis pour le resurfaçage de la piste de BMX mais le prix proposé est beaucoup trop élevé (plus de 17 000 euros TTC).

M. le Président de l'association BMX devait non seulement faire homologuer la piste et devait voir avec l'entreprise GIRARD de Pontfaverger si elle acceptait de sponsoriser l'association. A ce jour, rien n'est fait, il n'y a pas de suivi.

A l'heure actuelle, la piste est homologuée piste d'entraînement et non compétition.

M. Jean-Pierre PALADINI propose que la commune achète les matériaux (sable fin, ciment, ...) et souhaite que les membres adultes de l'association de BMX exécutent les travaux.

M. le Maire signale que la commune demandera quand même deux autres devis. Et en fonction des offres, soit c'est une entreprise qui fait les travaux soit ils seront faits par les membres de l'association.

M. le Maire annonce néanmoins que certaines parties de la piste (au niveau des bosses) sur lesquelles la dameuse est nécessaire (risque de destruction de la piste) soient faites par nos agents communaux car le maniement de l'appareil est complexe.

M. Frédéric CHARTON propose de voir avec l'entreprise qui a fait le revêtement sur la voie verte sur la commune d'Heutrégiville pour faire un devis.

Inauguration du 08 avril 2023

M. le Maire rappelle donc que l'inauguration de la zone sportive se fera le samedi 08 avril 2023 de 10h à 12h. Les pré-invitations ont été faites et nous avons déjà reçu une réponse positive du Département.

M. le Maire et les adjointes verront en début de semaine prochaine pour l'impression de l'invitation définitive. Mais il faut absolument voir pour le programme de la matinée.

M. Frédéric CHARTON prévoit une animation pour le BMX et M. Christophe TERROINE invitera des amis pour le Roller.

M. le Maire annonce que l'on ne fera pas l'inauguration de la rue du Neuf Bourg car c'est trop compliqué de faire les deux en même temps. En outre, les travaux sont terminés depuis plus de deux ans. Il fera quand même un petit point sur ces travaux et surtout sur les subventions reçues pour remercier les organismes subventionneurs.

La salle des fêtes a été réservée pour le 8 avril ; ainsi, en cas de mauvais temps, après une visite des installations sportives, l'inauguration pourra se poursuivre dans la salle. L'union sera aussi convié.

M. Maxime FRANCOIS avertit que pour le 8 avril, le délai est un peu court pour refaire la piste de BMX.

M. le Maire indique que cela ne sera pas grave si le resurfaçage n'est pas fait car la piste est quand même utilisable pour une démonstration.

Le recensement de la population

M. le Maire informe le conseil que le recensement de la population est terminé pour la commune de Bétheniville.

Il tient à remercier nos deux agents recenseurs Messieurs Pascal BUCHE et Alain PILLIERE pour leur travail. Même s'il y a eu beaucoup de réponses par Internet, il a fallu parfois passer quatre à cinq fois chez certains administrés pour leur rappeler que le recensement était obligatoire.

De même, M. le Maire remercie M. Luc APPERT et Mme Cécilia DA COSTA, agents coordonnateurs. M. Luc APPERT fait un point sur les chiffres du recensement : la commune est à 1 259 habitants en 2023 soit 16 habitants en moins par rapport au recensement de 2017. Par contre, le nombre de maisons a augmenté puisque nous sommes à 512 habitations (490 en 2017). Les grandes familles sont moins nombreuses. Les enfants ont grandi et sont partis de Bétheniville.

L'Insee fera un compte-rendu en fin d'année sur la population de Bétheniville.

Point sur la Bibliothèque

- Mme Nataly MATHE souhaite donner quelques chiffres sur la bibliothèque de Bétheniville.

51 nouveaux inscrits pour 2022

171 emprunteurs actifs

Total emprunts = 2 437 dont Jeux de société = 76 (mis en place en avril)

Fréquentation = 982

L'agent administratif, Mme Sonia CORPART,

- a développé la ludothèque avec des après-midi jeux notamment pendant les vacances, Jeux de société = environ 81 (9 ateliers)

- a développé l'action culturelle avec Fabrique du Livre Jeunesse = 13 (2 ateliers d'écriture), Lundi des auteurs = 49 (2 classes de primaire), Raconte Tapis = 45 (2 classes de maternelle)

- a organisé des jeux de rôle (37 inscrits), le samedi 18 février 2023 ce qui est, d'après la Bibliothèque Départementale, beaucoup pour une petite commune.

M. le Maire fait un rappel de l'historique de la bibliothèque et remercie Mme Isabelle BOUCKSOM et tous les bénévoles pour le travail accompli.

M. le Maire précise que Mme Sonia CORPART est très dynamique et disponible. Elle a beaucoup développé les activités de la bibliothèque et met à jour régulièrement le site internet de la commune. Elle a fait plusieurs formations pour animer la bibliothèque et envisage même de passer le concours pour être assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Mais, en plus d'être employée 15 h par Bétheniville, Mme Sonia CORPART travaille pour le Département en tant qu'AESH, c'est-à-dire accompagnant des élèves en situation de handicap aux écoles de Beine Nauroy et de Dontrien pour 19h35 en contrat à durée déterminée.

Et en septembre 2023, le Département lui offre la possibilité d'être à 24h00 en contrat à durée indéterminée. Si elle devait accepter ce poste, elle devrait soit démissionner de son poste actuel à la commune de Bétheniville soit le réduire à 10h00 car sa semaine serait trop chargée.

Après en avoir discuté avec Mme Sonia CORPART, M. le Maire propose que la commune lui offre un contrat à durée indéterminée à 20h00 à partir de septembre 2023. Ainsi, elle pourra refuser le contrat du Département et ne travailler que pour la commune.

Après un tour de table, cette proposition est acceptée à l'unanimité.
Voir avec le centre de gestion de la Marne pour le recrutement en ce sens.

Travaux de voirie du Grand Reims

M. le Maire indique qu'aujourd'hui, il a fait le tour des communes avec la commission voiries du pôle territorial pour faire un état des lieux des travaux déjà réalisés et ceux à réaliser sur les communes du pôle par la CUGR. Afin de préparer sa réunion, il a réalisé des tableaux avec les dépenses de voirie déjà faites pour chaque commune avec un comparatif des compensations. Les tableaux ont permis de mettre en avant le fait que certaines communes avaient largement dépassé le montant des compensations versées au Grand Reims au niveau des dépenses de voiries.

M. le Maire annonce que cette année la commune n'aura pas de travaux de voirie sur Bétheniville car les travaux prévus par le Grand Reims pour 2023 sur la commune ont été exécutés en 2022.

Les acquisitions et vente de terrains

Les chemins de l'Association Foncière que la commune devait acquérir ont été signés chez le notaire.

L'acquisition du terrain des consorts Ponsin dans la zone du Lohan est en cours.

Une demande d'information de leur notaire a été faite à la commune récemment.

De même, la vente de notre terrain cadastré « le Bois Judas » par Agencia doit être régularisée au premier semestre 2023.

Les vitraux de l'église

M. le Maire rappelle qu'à la dernière réunion du conseil, il a été voté une demande de subvention auprès du Département et de tous les organismes possibles pour la restauration de la rosace au-dessus de la porte d'entrée principale pour un coût de 22 343.71 euros HT.

Cependant, après renseignement pris, il semble que les aides financières soient difficiles à obtenir pour cette restauration.

M. le Maire propose de retirer ce projet pour 2023 et de revoir à partir de novembre 2024 car à ce moment-là, on pourra faire une demande de fonds de concours à la CUGR.

M. Maxime FRANCOIS a proposé de créer un comité de pilotage.

M. le Maire souhaite que ce comité présente un projet pour refaire tous les vitraux de l'église et pas seulement celui de la porte d'entrée.

Ce comité pourrait réfléchir à quels genres de vitraux poser : thème religieux, histoire ou agriculture de la commune voire guerre, ...

M. le Maire propose que M. Maxime FRANCOIS soit le Président de ce comité et ce dernier accepte cette mission.

Mme Nataly MATHE, M. Emmanuel CHONION, Mme Odile LOMBARD et Mme Marianne LECOMTE souhaitent faire partie de ce comité.

Faire une petite annonce sur le site ou sur l'application pour voir si cela intéresse les administrés.

Point sur lettre anonyme

Plusieurs conseillers municipaux ont reçu une lettre anonyme critiquant vivement les décisions de la commune. Après discussion avec le commandant de la gendarmerie, M. le Maire décide de ne pas porter plainte.

Prochaines réunions

M. le maire souhaite que la prochaine réunion du conseil se fasse rapidement afin d'élire un nouvel adjoint.

Après un tour de table, la date du prochain conseil est arrêtée :
le vendredi 24 février 2024 à 20h30

M. le Maire rappelle que tous les ans la commission des impôts doit se réunir pour étudier les dossiers des propriétés ayant fait l'objet d'un permis de construire ou déclaration préalable récemment. Cette année, un agent du cadastre sera présent ; il a proposé le mercredi 29 mars 2023 à 13h30 (horaire non négociable).

Le Maire demande aux membres présents de donner une réponse rapidement quant à leur présence ou non à cette commission.

Mme Annie LEMOUELLIC signale que cela fait trois mois que des poubelles restent dehors alors qu'elles devraient être rentrées.

M. le Maire indique qu'un courrier sera envoyé aux administrés dans un premier temps puis, si cela n'est pas suivi d'effet, les camions bennes enlèveront définitivement les poubelles.

Mme Annie LEMOUELLIC indique que le panneau au coin de la maison de M. DEBELVALET est trop haut, les conducteurs lui disent qu'ils ne le voient pas.

M. Maxime FRANCOIS signale qu'il y a de la terre dans les caniveaux ; il serait bien de faire passer la balayeuse dans les rues principales.

M. le Maire rappelle que les agents communaux ont énormément de travail en ce moment : fermer impérativement le terrain de football, poser un portail côté lotissement le Clos Saint Jean, poser un portail à la salle des fêtes, poser un certain nombre de panneaux de signalisation. Ils passeront la balayeuse dans environ 10-15 jours si le temps le permet.

Mme Nataly MATHE réitère sa demande de poubelles supplémentaires dans le village (poubelles pour les crottes de chien mais aussi pour les détritux).

M. Franck COPITET confirme qu'il manque des poubelles.

M. le Maire rappelle à M. Emmanuel CHONION que la commission vie participative et conseil des enfants et propreté citoyenne devait s'en charger.

Mme Nataly MATHE demande un plan de la commune.

M. Arnaud DESSERTENNE demande si la construction de maisons pour les personnes du troisième âge est prévue dans le lotissement le Bois Judas.

M. le Maire lui répond par la négative.

C'est dans la zone anciennement « Guerlet » qui est dans le PLU prévu à cet effet. Mais à l'heure actuelle, rien n'est acté.

M. Arnaud DESSERTENNE annonce que la date du jeu inter-village entre Bétheniville et Saint-Hilaire-le-Petit est arrêtée : le samedi 3 juin 2023.

L'idée étant de faire un barbecue à la fin des épreuves.

30 personnes par village. Ce sont les comités des fêtes de chaque village qui vont tout organiser. L'association Bétheniville à toutes jambes devrait y participer. Les jeux sont déjà définis : il y aura des jeux physiques et des jeux intellectuels et pour tous les âges.

Les comités communiqueront dessus dès qu'ils auront défini le programme (normalement courant mars).

Mme Isabelle BOUCKSOM signale que les lumières sur le terrain de pétanque ne sont pas bien orientées.

M. le Maire indique qu'il va prévenir l'entreprise DIM électricité pour les régler.

M. Frédéric CHARTON se fait l'écho de la Fédération de Pêche et informe le conseil qu'un oiseau mort a été ramassé auprès de Beine-Nauroy et qu'il avait la grippe aviaire. : Un arrêté Préfectoral sur le Département est en cours : il préconise d'enfermer les oiseaux d'élevage.

Les mairies du Département doivent recenser les élevages de volailles. Sur notre commune : pas d'élevage.

Si les gens tombent sur un oiseau mort, ils ne doivent pas y toucher.

M. Emmanuel CHONION signale à M. le Maire qu'un administré avait posé trois questions sur la sécurité dans la commune par le biais du mail de la commission communication.

M. le Maire lui répond que Mme Laure HUET lui avait transmis les mails et qu'il avait répondu directement à cet administré.

Mme Nataly MATHE explique que M. Didier RYSEN avait eu une bonne idée en organisant la fête de la musique et demande si cette année l'initiative allait être poursuivie.

M. le Maire lui répond que c'est possible, il faut juste trouver une personne (ou plusieurs) pour organiser cet événement.

M. Emmanuel CHONION propose de faire une annonce sur le site ou sur le VAB pour trouver des bénévoles.

Mme Annie LEMOUELLIC, quant à elle, explique que Bétheniville en Fête aura du mal à organiser cet événement car le 18 juin, l'association organise la brocante sur la commune. Le délai risque trop court pour faire la buvette le 21 juin à la fête de la musique.

Les conseillers proposent de voir avec le café de la place s'il peut prendre en charge la partie buvette.

M. Emmanuel CHONION va revoir cette question avec La Présidente de Bétheniville en fête.

Mme Odile LOMBARD aimerait que la Cité Renaud soit fleurie. Il faudrait déjà arracher les thuyas puis planter les forsythias.

M. le Maire lui promet que cette semaine les thuyas seraient enlevés.

Mme Marianne LECOMTE demande aux membres du conseil si on accepte un food truck (hamburger) une fois par semaine.

Les conseillers lui rappellent que sur Bétheniville, nous avons deux commerces qui font déjà des hamburgers, il n'y a pas besoin d'un autre commerçant, cela ne serait pas bon pour nos commerçants.

Mme Odile LOMBARD signale que les associations de Tennis Rives de la Suipe et de roller n'ont plus accès au gymnase de l'ancien collège. Les heures qui leur avaient été attribuées leur ont été retirées au profit de l'association de football de Pontfaverger.

M. le Maire suggère de réfléchir à la construction d'un tennis couvert ou salle de sports sur la commune de Bétheniville.

Mais la solution est rejetée car en été, c'est bien d'avoir des courts découverts et en plus cela ne servirait qu'au tennis.

A voir ce que la commune peut faire mais ce ne serait pas pour tout de suite.

FIN DE LA REUNION A 23 H 30